

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENTS NUMÉROS T-25-01 ET T-25-02

AVIS est par la présente donné que les règlements suivants ont été adoptés à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Lachine tenue le 2 décembre 2024 :

- ***Règlement décrétant une compensation relative à l'entretien et la propreté pour l'exercice financier 2025 (T-25-01)***
- ***Règlement imposant une taxe relative aux services pour l'exercice financier 2025 (T-25-02)***

Ces règlements peuvent être consultés sur le site Internet de la Ville de Montréal à l'adresse suivante : <https://montreal.ca/reglements-municipaux/>.

Ces règlements entrent en vigueur conformément à la loi et prendront effet à compter du 1^{er} janvier 2025.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce **6 décembre 2024**.

Fredy Alzate
Secrétaire d'arrondissement